



Débarquement interdit sur l'île et sur l'estran !

Jusqu'au 31 août, l'île est intégralement fermée
au public, des oiseaux protégés y nichent !



La réserve de l'île aux Moutons préserve des **populations d'oiseaux protégés** comme la Sterne de Dougall. Le confinement a permis à ces oiseaux de nicher sur l'intégralité de l'île. C'est pour cela que **toute l'île aux Moutons, y compris ses plages**, est exceptionnellement **fermée au public jusqu'au 31 août 2020**. Le débarquement sur l'estran est également interdit. Merci de garder vos distances lorsque vous êtes au mouillage. Le dérangement intentionnel des espèces protégées est interdit et passible d'une **contravention de 4^{ème} classe** (750 euros - article R.415-1 du code de l'environnement).

MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION !